

l'ont vu en conférence avec Pascal Lantier. Il n'avait littéralement que le souffle, et ressemblait bien plus à un mort qu'à un vivant.

Devant lui était placé l'épais volume, formé par un grand nombre de cahiers de papier reliés ensemble, et sur lequel il écrivait ses *Mémoires*, ou pour mieux dire ses impressions. L'écriture couvrait environ les sept huitièmes des pages.

Le comte traça une dernière ligne, reposa sa plume sur son bureau et se renversa dans son fauteuil, le visage décomposé et des gouttelettes de sueur aux tempes.

— Allons, murmura-t-il d'une voix sourde, octo fois c'est la fin... Jo n'ai plus même la force de tenir la plume... Mes yeux s'éteignent... Mes pensées deviennent confuses... l'âme s'affaïsse en même temps que le corps s'affaiblit... Décidément c'est la fin...

Pendant quelques secondes il respira sans parler, mais avec effort, puis, quittant sa position renversée, il se pencha de nouveau vers le volume ouvert devant lui, et reprit :

— Eh ! mon Dieu, qu'importe, après tout ? Ma fille sera libre... riche... heureuse... Moi j'ai assez vécu, je pars, et j'ai bien fait d'écrire ce dont Pascal Lantier m'a donné l'idée avec son effrayant récit... C'est-là...

Le comte tourna successivement plusieurs feuillets du livre et s'arrêta à une page dont tous les alinéas étaient guillemetés.

— Là, j'ai retracé les phases de mon étrange maladie... continua-t-il. Là, j'ai décrit le traitement plus étrange encore grâce auquel j'ai si longtemps lutté contre la mort... Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, on accusait quelqu'un de m'avoir empoisonné, on trouverait ici la preuve que, si vraisemblable qu'elle paraisse, l'accusation est fautive...

En disant ce qui précède M. de Terrys appuyait le doigt sur des lignes tracées à l'encre rouge.

Voici celles étaient ces lignes que le comte lut à demi-voix :

J'ai toujours refusé de consulter un médecin, par le motif que je fais profession, à l'endroit de la science médicale. Ce qui m'a soutenu, ce qui m'a permis de vivre, quoique mortellement atteint, c'est un remède mystérieux connu de moi seul en Europe. Ce remède, le plus violent des poisons peut être, si on l'administre sans méthode et sans prudence est le venin desséché d'un reptile des tropiques, le crocodile.

Une boîte de cristal de roche contient ce qui reste de ce poison sauveur. Cette boîte se trouve dans le petit meuble où sont renfermés ces souvenirs.

Si, après ma mort, en présence de mon corps saturé de poison, on accusait quelqu'un d'un crime, la présente déclaration suffirait pour justifier l'innocent."

Quand M. de Terrys eut fini de lire, il murmura :

— Cela est bien ainsi et rend impossible toute erreur... Je suis prêt à paraître devant le juge suprême, avec la certitude que personne ne peut être compromis par ma faute...

Il ferma le volume, prit le trousseau de clefs qui pendait à la serrure de l'un des tiroirs de son bureau, fit pivoter le fauteuil sur lequel il était assis, ouvrit le meuble que nous connaissons, plaça le volume manuscrit sur une liasse de papiers d'affaires, et prit la boîte de cristal à demi pleine encore de poudre de crocodile.

Nous savons déjà qu'un plateau d'argent, placé sur le meuble, supportait une carafe pleine d'eau et un verre. Le comte jeta dans ce verre une pincée de poudre en disant tout bas :

— Encore quelques heures... il le faut...

Après avoir versé de l'eau sur le terrible médicament, il agita le verre afin de bien opérer le mélange, puis il but lentement et pour ainsi dire goutte à goutte.

Immobilisé alors, la tête haute, les épaules appuyées au dossier de son fauteuil, il attendit que l'effet se produisît.

Trois minutes s'écoulèrent, comme le jour où M. de Terrys avait fait assister Pascal Lantier à l'absorption du remède indien.

Au bout de ce temps la figure se contracta, les membres se raidirent, les yeux devinrent fixes; mais ces symptômes ne se manifestèrent point avec l'intensité habituelle.

Le visage s'empourpra soudainement et passa du rouge sombre au violet. Une révolution semblait se faire dans l'organisme épuisé.

M. de Terrys se leva brusquement et porta ses deux mains à sa poitrine d'où s'échappait un râle pareil au sifflement d'un reptile, ensuite il retomba sur son fauteuil, la tête en arrière, les bras pendants.

Le râle s'éteignit, les soubresauts convulsifs de la poitrine se ralentirent et s'arrêtèrent tout à fait.

Le comte, les yeux tournés dans leurs orbites, et la bouche entr'ouverte, ne remua plus... — il était mort.

Regulièrement on déjeunait à onze heures et demie à l'hôtel de Terrys.

Le vieillard, qui depuis longtemps ne quittait plus son cabinet ou sa chambre, attendait par habitude, pour prendre ses repas, le moment où sa fille se rendait seule à la salle à manger.

Là même après onze heures sonna et le valet de chambre se disposa à venir demander, comme de coutume, les ordres de son maître. Il traversa la chambre à coucher qui précédait le cabinet de travail et frappa deux petits coups contre la porte. Ne recevant aucune réponse, il frappa plus fort.

Même silence. L'inquiétude le prit. Il fit tourner le bouton et entra. Le bureau, surélevé d'un cartonier, cachait depuis la porte une partie du cabinet.

Le valet de chambre s'avança pour s'assurer que le comte se trouvait derrière ce bureau. Après avoir fait quelques pas il s'arrêta, pâle et frissonnant, en voyant son maître dans la position que nous avons décrite.

Le premier mouvement de stupeur et d'effroi calmé, il reprit sa marche vers le fauteuil et prit les mains du comte. Il les trouva glacées.

L'immobilité, la rigidité du corps étaient celles du cadavre. Aucun doute ne semblait possible, l'évidence s'imposait, M. de Terrys avait cessé de vivre.

(A CONTINUER)

Commencé le 12 Octobre 1882.

INFORMATIONS

A partir d'aujourd'hui (12 octobre 1882) — les conditions d'abonnement à notre Journal sont comme suit : un an, \$1.00; six mois, 50 cents, payable d'avance ou dans le cours du premier mois. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Aux agents le cent à douzaine et 20 par cent de commission sur les abonnements, payable à la fin du mois.

Nos abonnés actuels endettés voudront bien régler l'arrérage immédiatement, par la nous éviter la pénible nécessité de les retrancher de nos livres à l'expiration du terme de leur abonnement, et de remettre le compte à notre procureur pour collection.

Nous sommes en mesure de fournir tous les numéros par Jopuis le 1er Janvier dernier, et même si le compte (broché) de l'année 1881, aux conditions ci-dessus.

MORNEAU & Cie., Éditeurs,

Botte 126, Bureau de Poste.

No. 17 Ste Thérèse, Montréal.